

# ESPACE JEUNES

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Portable Jeunes :

Mail du jeunes :

Adresse :

Code postal :                      Ville:

Renseignements et inscriptions auprès de Pauline BRECHET

Animatrice jeunesse 07.77.79.75.44

[jeunesse@mjc-villars-les-dombes.fr](mailto:jeunesse@mjc-villars-les-dombes.fr)

414 rue de Dombes

01440 VILLARS LES DOMBES

# INFOS PARENTS

**PARENT 1:**

NOM: .....

Prénom: .....

Date de naissance: .....

Adresse: .....

.....

Profession:.....

Tél professionnel:.....

Tél domicile: .....

Tél Portable: .....

Mail : .....

**PARENT 2:**

NOM: .....

Prénom: .....

Date de naissance: .....

Adresse: .....

.....

Profession:.....

Tél professionnel:.....

Tél domicile: .....

Tél Portable: .....

Mail : .....

Caisse versant les prestations familiales	CAF N°allocataire	MSA	AUTRE
	N°		

Personne à joindre pendant la journée si différent de ci-dessus:

NOM / Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M., Mme,

Père, mère, tuteur, de l'enfant :

-Avoir inscrit mon fils, ma fille..... à la MJC de Villars les Dombes, et autorise les responsables de l'association à prendre toute décision médicale prescrite par un médecin, en cas d'urgence, y compris une hospitalisation si elle est jugée nécessaire par les autorités médicales.

-Autorise la MJC de Villars les Dombes à organiser un transport en véhicule particulier pour atteindre les lieux d'activité et déclare également être au courant que l'assurance concernant les transports est celle des propriétaires des véhicules engagés.

1) **Je déclare** sur l'honneur :

Avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du mineur concerné

Être investi du droit de garde ou de la tutelle à l'égard du mineur concerné

Oui

Non

2) **J'autorise** l'équipe d'animation et le personnel de l'association MJC de Villars Les Dombes (01330), à photographier et/ou filmer pendant l'accueil au Club Jeunes mon enfant mineur désigné ci-dessus.

Oui

Non

3) **Je donne l'autorisation** à l'association MJC de **diffuser** les dites photographies et/ou images filmées de mon enfant pour les usages suivants : (Indiquer le nombre de cases cochées ci-dessous : \_\_\_\_/3)

Publications éventuelles à des fins de communication sans but commercial dans des journaux quotidiens locaux (ex : Le Progrès, La Voix de l'Ain, Francas...)

Publication éventuelle sur des plaquettes, brochures éditées par l'association MJC-Maison Pour Tous, pour la communication.

Publications facebook du centre social et instagram de l'espace jeunes

Fait à .....

Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

*Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant l'accueil de l'enfant.*

*Elle doit être impérativement accompagnée de la photocopie de la rubrique « vaccinations » du carnet de santé*

JEUNE			
Nom		Prénom	
Sexe		Date de naissance	

#### VACCINATIONS

La photocopie des feuillets « vaccinations » du livret de santé est-elle jointe

OUI

NON

Si l'enfant n'est pas vacciné, précisez pourquoi : .....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT	
A-t'il eu des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, allergies, hospitalisation, opération, rééducation)	
Nature	Date

#### RECOMMANDATIONS DES PARENTS

.....

.....

.....

#### RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'enfant suit-il actuellement un traitement ?

OUI

NON

Si oui, lequel ? .....

**Si l'enfant doit suivre un traitement, n'oubliez pas de joindre l'ordonnance aux médicaments**

RESPONSABLE DE L'ENFANT			
Nom		Prénom	

## REGLEMENT INTERIEUR MJC- CENTRE SOCIAL COLIBRI Secteur jeunes

### **Public**

□ Les jeunes peuvent être accueillis à partir de 11 ans (collège) et jusqu'à 18 ans.

### **Horaires d'ouverture**

- Pour le périscolaire, l'espace jeune ouvre ses portes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h15 à 19h
- Un samedi par mois de 14h à 18h
- Les mercredis de 14h30 à 19h
- Les vacances scolaires de 14h à 19h et en journée complète en cas de sortie ou journée à thème

### **La vie en collectivité**

Les articles du présent règlement intérieur pourront être complétés ultérieurement après concertation avec les jeunes fréquentant la structure.

### **Comportement**

□ Les jeunes doivent avoir vis-à-vis de tout le personnel une attitude respectueuse ; cette règle concerne de même les parents lorsqu'ils sont à la M.J.C. Sont proscrits toute attitude, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne des animateurs ou des autres adhérents de la M.J.C : toute agressivité verbale ou physique pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive du jeune. Également, sont interdits tous propos ou attitude discriminatoire.

□ Une tenue correcte est exigée pour les jeunes ainsi que pour le personnel. Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités du centre. Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.

□ Tout jeu d'argent, ainsi que la consommation ou l'introduction de tabac, d'alcool ou de substances illicites sont formellement interdits dans l'enceinte de la M.J.C . Le responsable de l'animation a tout pouvoir pour veiller à la stricte application de ces consignes et se réserve la possibilité de prendre toute décision appropriée à l'encontre des contrevenants.

### **Matériel**

Les jeunes sont tenus de respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobiliers, jeux, matériels pédagogiques,...). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire. Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit au sein de la M.J.C. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi du jeune.

### **Annulation**

En cas d'absence à une activité soumise à inscription préalable, celle-ci doit être signalée dès que possible. En cas d'annulation d'un jeune à une activité prévoyant une participation financière complémentaire, le remboursement ne pourra être effectué que sur présentation d'un certificat médical.

L'espace jeunes peut être amené à annuler une activité ou l'accueil en cas de force majeure (si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, ou s'il y a impossibilité d'assurer la sécurité physique, morale ou affective des jeunes). Dans ce cas, les éventuelles participations financières complémentaires seront remboursées.

### **Exclusions**

Le responsable de l'animation de l'Espace Jeunes a toute l'attitude pour appliquer des sanctions en cas de manquements graves ou répétés aux termes du présent règlement intérieur.

L'échelle des sanctions va du simple avertissement à l'exclusion temporaire, voire définitive du jeune et des activités afférentes. En cas d'exclusion pour motif disciplinaire, aucun remboursement de cotisation ne pourra être réclamé au centre social colibri

**Attention** au vue de la situation sanitaire, nous nous conformerons aux directives en vigueur ce qui pourrait perturber les activités . Merci de votre compréhension.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président  
LANDRODIE Frédéric

*Signature du jeune et de ses représentants (si mineur), précédée de la mention  
"Lu et approuvé"*

## TARIFS

Adhésion forfaitaire annuelle de 7 euros pour les villardois et 9 euros pour les non villardois

### Périscolaire

Forfait : 30€ l'année pour tous

Mercredis + un samedi par mois : 35€ l'année ou à la journée

<b>QF 1:</b> 0 à 700	<b>1€</b>
<b>QF 2:</b> 701 à 800	<b>2€</b>
<b>QF 3:</b> 801 à 1250	<b>3€</b>
<b>QF 4 :</b> 1251 à 2300	<b>4€</b>
<b>QF 5:</b> 2300 à +	<b>5€</b>

### Vacances

	Journée normale	Journée sortie	Forfait Semaine
<b>QF 1:</b> 0 à 700	<b>1€</b>	<b>6€</b>	<b>21€</b>
<b>QF 2:</b> 701 à 800	<b>2€</b>	<b>8€</b>	<b>22€</b>
<b>QF 3:</b> 801 à 1250	<b>3€</b>	<b>10€</b>	<b>23€</b>
<b>QF 4 :</b> 1251 à 2300	<b>4€</b>	<b>12€</b>	<b>24€</b>
<b>QF 5:</b> 2300 à +	<b>5€</b>	<b>15€</b>	<b>25€</b>

Règlement possible par chèque à l'ordre de MJC Villars les Dombes ou en espèces.

Il est également important de bien nous indiquer votre n° d'allocataire pour avoir les bons tarifs